

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	14 441,96		14 441,96
70	Produits des services, du domaine et ventes dive	559 786,00		559 786,00
73	Impôts et taxes	3 293 291,18		3 293 291,18
74	Dotations, subventions et participations	1 067 511,86		1 067 511,86
75	Autres produits de gestion courante	87 448,62		87 448,62
76	Produits financiers	61 313,00	0,00	61 313,00
77	Produits Exceptionnels	216 431,66	112 742,00	329 173,66
	Recettes de fonctionnement - Total	5 300 224,28	112 742,00	5 412 966,28
	Pour information			
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017			837 424,27

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	56 994,05	174 491,00	231 485,05
13	Subventions d'investissement	79 549,00	0,00	79 549,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	300 000,00	0,00	300 000,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
19	Plus-Values de cession		3 779,00	3 779,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	102 094,00	0,00	102 094,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	181 691,00	181 691,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	238 895,00	96 711,83	335 606,83
28	Amortissements des immobilisations		582 301,49	582 301,49
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	777 532,05	1 038 974,32	1 816 506,37
	Pour information			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2017			164 775,48

VU ET ANNEXE
 A LA DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 25 Mars 2019 n° 19/03/25/006
 LE MAIRE



(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.